



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse - WELFARM // 15 novembre 2018

Enquête sur le transport de veaux nourrissons : 22 heures enfermés dans un camion, privés de nourriture

Chaque année, 1,3 million de veaux non sevrés sont transportés à travers l'Europe pour être engraisés et abattus en Espagne, aux Pays-Bas, en Italie... Âgés de quelques semaines, ces veaux nourrissons ne seront ni abreuvés, ni nourris pendant toute la durée du transport, qui excède souvent les 20 heures. Et ce, en totale violation de la réglementation. Les enquêteurs d'Animal Welfare Foundation et WELFARM ont suivi l'un de ces camions depuis la Pologne jusqu'à la frontière franco-allemande. But de l'opération : permettre à la police de verbaliser le transporteur pour non-respect de la réglementation sur le transport d'animaux vivants.

20 octobre, non loin de la frontière franco-allemande. La police de la route arrête un camion sur une aire d'autoroute. À son bord, **155 veaux dont les plus jeunes ont à peine deux semaines**. Parti la veille d'un centre de rassemblement situé au nord-est de Varsovie (Pologne), le camion a roulé toute la nuit, parcourant d'une traite près de 1 500 km. Ces très jeunes veaux n'ont donc pas été nourris ou abreuvés depuis plus de 17h. Pourtant, le tachygraphe (appareil embarqué qui enregistre le temps de conduite) indique que le camion a effectué une pause d'une heure au bout de 9h, comme l'exige la réglementation CE 1/2005. **Le conducteur l'a donc probablement manipulé pour dissimuler son infraction**. Il écopera d'une lourde amende, mais sera autorisé à reprendre la route vers la France pour rejoindre le poste de contrôle de Soppe-le-Bas, près de Mulhouse, où les veaux seront enfin déchargés et nourris. Dès le lendemain, ils repartiront pour l'Espagne, à 1000 km de là, afin d'y être engraisés et abattus. À peine nés et séparés de leur mère, ils auront passé au total plus de 36 heures enfermés dans un camion, sans boire ni manger.

Des « sous-produits » de l'industrie laitière, exportés aux quatre coins de l'Europe.

En 2017, 1,3 million de veaux non sevrés ont ainsi été transportés à l'intérieur de l'Union européenne*. La majorité à destination d'Espagne, des Pays-Bas, de Belgique ou d'Italie. Avec 225 000 jeunes veaux exportés en 2017 vers l'Espagne*, la France est de loin son plus gros fournisseur. La France est ainsi le deuxième plus gros exportateur de veaux de moins de 80 kg en Europe (derrière l'Allemagne). Il s'agit de veaux mâles qui ne produisent pas de lait ou de femelles qui ne serviront pas au renouvellement du cheptel : autrement dit, des sous-produits de l'industrie laitière, exportés d'un pays à l'autre comme de simples marchandises.

Assoiffés, affamés, les jeunes veaux tentent de « téter » leurs congénères

Lors du contrôle de police, les enquêteurs ont constaté que les veaux, assoiffés, ne parvenaient pas à actionner les tétines des abreuvoirs : elles sont conçues pour les porcs. L'eau froide qui s'en échappe serait de toute façon dangereuse pour de si jeunes animaux. Ils lèchent ou mordent désespérément les barreaux du camion. D'autres tentent de téter leurs petits congénères. Les meuglements de détresse couvrent le bruit des voitures. Un veau, visiblement exténué, peine à se lever. Plusieurs souffrent d'écoulement du nez ou des yeux. Le camion est chargé sur deux étages. Sur l'étage inférieur, le plafond est si bas que les plus grands veaux le touchent pratiquement avec leur dos. Leurs boucles d'identification fixées à leurs oreilles indiquent que ces animaux viennent de Pologne, mais aussi de Lituanie. Ils avaient donc déjà subi de longues heures de transport avant d'embarquer à bord de ce camion.

Il est impossible de transporter des veaux non sevrés plus de 8h sans engendrer de souffrances

Quel que soit leur pays de départ ou d'arrivée, la réglementation européenne 1/2005 sur le transport des animaux vivants stipule que les veaux non sevrés doivent être nourris toutes les 9h, avec une « alimentation adaptée à leur âge », autrement dit du lait tiédi ou un substitut de lait. Comme il est techniquement impossible de nourrir de si jeunes veaux à bord d'un camion, les conducteurs devraient donc faire une pause toutes les 9h pour décharger les animaux. Un sérieux manque à gagner qui les pousse à faire la route d'une traite, en totale violation de la réglementation.

L'article 3 du Règlement CE 1/2005 exige que « Nul ne transporte ou ne fait transporter des animaux dans des conditions telles qu'ils risquent d'être blessés ou de subir des souffrances inutiles. » Les enquêtes menées en Europe par les ONG ces dernières années arrivent toutes au même constat : durant les longs transports, la réglementation 1/2005 concernant le nourrissage des veaux non sevrés est systématiquement violée. **Alimenter des veaux non sevrés durant le transport est techniquement impossible. Les transporter plus de 8 heures est donc obligatoirement source de souffrance. WELFARM demande donc l'interdiction de transporter les veaux non sevrés au-delà de 8 heures.**

* FranceAgrimer

[Télécharger les photos](#)

- Crédit photo : Animal Welfare Foundation / WELFARM
- Hautes définitions disponibles sur demande

Contact presse : Adeline Colonat – Chargée de mission et des Relations Presse – 06 09 98 16 34 – adeline.colonat@welfarm.fr

WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme agit depuis plus de 20 ans pour améliorer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. L'association, dont la mission est reconnue d'utilité publique, œuvre auprès des éleveurs, des acteurs de l'agroalimentaire et de la grande distribution ainsi que des institutions publiques pour une meilleure prise en compte du bien-être animal.